

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO.

Excusés :MM MATRAIRE et MOURRE.

1/ Elections des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 25/09/2011

Après avoir expliqué le mode de fonctionnement de l'élection des délégués , M. le Maire invite les 12 conseillers municipaux présents à passer au vote pour élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Pour les délégués titulaires, ont obtenu au 1er tour :

Albert Glénat :	8 voix,	Valérie SIMOENS :	2 voix,
Patrice Ferrouillat :	7 voix,	Sophie BOREL :	2 voix,
Michel De GAUDENZI :	6 voix,	Sylviane AGERON :	1 voix,
Philippe MELGAREJO :	5 voix,	Cécile LAUDE :	1 voix,
Bernad BAYLE :	3 voix,	Christophe REYNAUD-DULAURIER :	1 voix.

Sont élus au 1er tour, ayant obtenu la majorité absolue, 7 voix, Albert GLENAT, 8 voix, et Patrice FERROUILLAT, 7 voix.

Au 2ème tour, ont obtenu :

Philippe MELGAREJO :	7 voix,	Valérie SIMOENS :	1 voix,
Michel De GAUDENZI :	2 voix,	Sophie BOREL :	1 voix.
Bernad BAYLE :	1 voix.		

Est élu au 2ème tour, ayant obtenu la majorité relative, 7 voix, Philippe MELGAREJO.

Pour les délégués suppléants, ont obtenu au 1er tour :

Bernad Bayle :	10 voix,	Valérie SIMOENS :	6 voix,
Michel De GAUDENZI :	9 voix,	Jean-Luc DURAND :	1 voix,
Sophie BOREL :	9 voix,	Christophe REYNAUD-DULAURIER :	1 voix.

Sont élus au 1er tour, ayant obtenu la majorité absolue, 7 voix, Bernard BAYLE, 10 voix, Michel DE GAUDENZI, 9 voix et Sophie BOREL, 9 voix.

2/ Décision modificative 1

Pour pourvoir à 48 € de titres annulés sur un exercice antérieur à l'article 673 du chapitre 67 non pourvu, M. le Maire propose des les approvisionner à partir du chapitre 65, article 658 (charges de gestion courante).

L'excédent d'investissement de l'ancien budget Eau de 108 989,07 € a été inscrit sur un mauvais chapitre et doit être réaffecté à l'article 1328 du chapitre 13 (subvention d'investissement).

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour réaffecter ces deux sommes.

3/ Mise à jour du tableau de classement des voies communales

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 2 mai 2011 demandant à la DDT, CAT de Voiron, antenne de Saint-Marcellin d'établir un nouveau tableau de classement des voies communales dans le cadre de l'ATESAT.

A ce jour, M. le Maire rappelle que la longueur de voies classées est de 19 030 mètres. Compte tenu des travaux réalisés par la Commune ces dernières années, il convenait de revoir la longueur de la voirie et de modifier l'appellation des voies.

Ce tableau de classement des voies communales, établi par les services de la D.D.T., comprend par rapport au tableau précédent les modifications suivantes :

- VC 1 : divisée en VC 1, 1A, 1B et 1C (appellations différentes),
- VC 2 : divisée en VC 2 et 2A (appellations différentes),
- VC 5 : longueur prise en compte jusqu'à limite d'Izeron,
- VC 5A : voie nouvelle du lotissement,
- VC 6 : divisée en VC 6 et 6A (appellations différentes),
- VC 8 A : divisée en VC 8A et 8C (appellations différentes),
- VC 13 : divisée en VC 13 et 13A (appellations différentes),
- VC 23A : voie nouvelle.

Suite à ces modifications la longueur totale de la voirie communale est de 20 865 mètres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à compter de ce jour, le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

4/ Permis de construire du garage communal

M. le Maire présente le dossier de permis de construire du garage communal ; celui-ci ayant déjà eu l'assentiment de l'Architecte des Bâtiments de France.

5/ Subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 20 € au Comité Départemental d'Habitat Rural,
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
- 2 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère.

6/ Colombarium

Les travaux du mur d'enceinte étant terminés, le Conseil Municipal donne son accord à la Marbrerie Vitaloni pour l'implantation d'un colombarium de 12 cases de 4 urnes en granit du Tarn Saint-Salvy avec stèle, banc et jardin du souvenir, pour une somme de 9 615,35 € HT.

7/ Emplacement taxi

Le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer un emplacement de taxi à Melle Sophie GIOIOSA qui, suite à une création d'entreprise, en a fait la demande. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens et une place sera matérialisée sur le parking de la place publique contre le monument aux morts.

8/ Inscription Mairie/Ecole

Afin de marquer le bâtiment public, un devis d'une inscription en lettres de façade de 40 cm « Mairie » et d'une autre « Ecole » est présenté par Stick 38 de Vinay pour une somme de 620 € HT. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.

9/ Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de Mme Ménard suite au différent né de la vente de sa parcelle de bois à la Commune. La Mairie, n'étant pas directement concernée par ce litige provenant du coût d'un acte complémentaire fait par le notaire pour enregistrer la vente aux hypothèques, décide, par précaution, de saisir son service juridique.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre, lors de l'année scolaire 2011-2012, un enfant de la commune en stage découverte.

Suite au départ du Directeur de l'école communale, Frédéric Grassin à Saint-Romans après 9 ans de présence, le Conseil Municipal décide, à titre de remerciements, de lui offrir un chèque-cadeau de 150 € au magasin Gamm Vert de Chatte.